



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 février 2020

Index de l'égalité professionnelle : les ministres Élisabeth Borne et Élisabeth Moreno mobilisent les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité professionnelle.

Instauré par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018, « l'Index de l'égalité professionnelle » permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Le 1^{er} mars prochain, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier leur index. Afin de les mobiliser, les ministres ont réuni les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité professionnelle, nommés dans chaque région en 2019, pour accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre de cet outil et encourager l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle.

Depuis mars 2019, chaque entreprise d'au moins 250 salariés est tenue de calculer et de publier tous les ans son « Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes », une note de 100 points calculée à partir de 4 ou 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise.

Élargie aux entreprises de 50 à 250 salariés en mars 2020, cette obligation permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de mettre en évidence les axes d'amélioration. Ainsi, en cas d'Index inférieur à 75 points, des mesures de correction doivent être prises pour rectifier les disparités salariales constatées dans un délai de 3 ans, sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

Au plus près des territoires, le rôle des ambassadeurs et ambassadrices est de promouvoir la cause de l'égalité professionnelle et d'accompagner les entreprises, particulièrement celles de 50 à 250 salariés, dans le calcul de leur index. Ils sont également chargés d'identifier les difficultés rencontrées par les entreprises et de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

À deux semaines de la publication des résultats de la campagne 2021 de l'Index, les ministres Élisabeth Borne et Élisabeth Moreno les ont encouragé à organiser des réunions ou événements en visioconférence (actions de sensibilisation, partage de témoignages...) pour remobiliser leur

tissu économique local. En effet le combat pour l'égalité professionnelle est une priorité que la crise économique et sanitaire ne doit pas faire passer au second plan.

« L'égalité entre les femmes et les hommes en entreprise passe par la mobilisation de toutes et tous. En tant qu'ancienne cheffe d'entreprise, je sais combien le rôle des dirigeants est essentiel pour nous permettre de l'atteindre. Les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité professionnelle jouent un rôle clé pour porter ce combat auprès de chaque entreprise, dans tous nos territoires. La crise n'en a pas réduit la nécessité. Cette année plus que jamais, l'engagement de tous doit donc rester total » a déclaré **Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Déclarée Grande cause du quinquennat par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une priorité du Gouvernement. Dans le monde professionnel, malgré des efforts notables accomplis ces dernières années, les inégalités demeurent persistantes. Parce que j'ai l'intime conviction que les entreprises peuvent être vectrices de progrès, il est essentiel qu'elles continuent à ériger l'égalité femmes-hommes en valeur cardinale de leurs pratiques managériales. La parité, ce n'est pas la charité. Il s'agit au contraire d'un enjeu de justice sociale ainsi que d'un atout compétitif que la double crise sanitaire et économique que nous traversons ne doit pas faire passer au second plan. » a déclaré **Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.**

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet de Mme Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127 rue de Grenelle

75007 Paris

Cabinet de Mme Elisabeth Moreno

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

55 rue Saint-Dominique

75007 Paris

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.